Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-104,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ IND- UT-104 (v. A14.1) : Mise en place d'un économiseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur de puissance thermique nominale inférieure à 20 MW et alimentée au gaz naturel ou au GPL.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……..
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……..
Référence de la facture : ……..
*Nom du site des travaux : ……..
*Adresse des travaux : ……..
Complément d'adresse : ……..
*Code postal : ……..
*Ville : ……..

*Secteur de réalisation de l'opération : Industrie ◻ OUI ◻ NON

*La puissance thermique nominale de l'ensemble des chaudières composant l'installation de combustion, hors chaudières de secours, est inférieure à 20 MW.
NB : puissance définie à la rubrique 2910 de l'annexe à l'article R.511-9 du code de l'environnement comme « la puissance thermique fixée et garantie par le constructeur, exprimée en PCI et susceptible d'être consommée en marche continue ».

*Chaudière de production de vapeur : ◻ OUI ◻ NON

*Chaudière alimentée au gaz naturel ou au GPL : ◻ OUI ◻ NON

*L'économiseur de chaleur est installé sur les effluents gazeux de la chaudière : ◻ OUI ◻ NON

*Puissance utile nominale de la chaudière : P (kW) = ……
NB : puissance définie par l'article R.224-20 du code de l'environnement comme « la puissance thermique maximale fixée et garantie par le constructeur comme pouvant être délivrée au fluide caloporteur en marche continue ». La mise en place d'un économiseur sur une chaudière de secours n'est pas éligible à l'opération.

*A ne remplir que si les marque et référence de l'économiseur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation :
Marque : ……..
Référence : ……..

*Mode de fonctionnement du site industriel :
◻ 1x8h ◻ 2x8h ◻ 3x8h avec arrêt le week-end ◻ 3x8h sans arrêt le week-end